MÉMENTO DU CPNV

Petit guide pour vous accompagner au quotidien

cpnv
Centre professionnel du Nord vaudois

Message de la **DIRECTRICE**

Entrer en formation professionnelle est une étape importante de la vie qui amène de nombreux changements. Ce mémento est un petit guide pour vous accompagner durant vos années de formation au CPNV.

Pour bien vivre ensemble, nous partageons avec vous notre charte de valeurs, ainsi que les règles et comportements d'une intégration saine, responsable et heureuse dans notre école.

Vous trouverez également des renseignements sur l'organisation du CPNV, les personnes auprès desquelles vous adresser, ainsi que les services proposés : santé, aumônerie, médiation, psychologue, conseil aux apprenti·e·s, médiathèque, restauration, sport.

Votre formation vous appartient et nous nous engageons à vos côtés, pour que votre parcours soit un succès. Nous comptons sur vous, pour contribuer à la qualité, à l'efficacité et à la réussite de votre formation au CPNV !

Oriane COCHAND

Charte du **CPNV**

Le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) reçoit sa mission du Canton de Vaud, qui la formule en termes généraux dans sa loi sur la formation professionnelle. Dans l'accomplissement de cette mission, le CPNV choisit de centrer ses actions sur l'humain, ainsi que sur ses relations avec son environnement.

Cette charte exprime les valeurs et les principes d'action qui guident l'ensemble des collaborateurs du CPNV dans la formation des élèves.

Nous sommes convaincus que les connaissances et les valeurs, cultivées et transmises par le CPNV, sont des leviers d'évolution pour la société.

Nous formons des professionnels compétents et responsables :

- Nous collaborons activement avec nos partenaires pour garantir l'excellence de nos prestations.
- Nous favorisons le développement des comportements civiques et l'intégration dans la société.
- Nous nous inscrivons dans une démarche de développement durable, en intégrant les dimensions environnementales, sociales, culturelles et de santé.
- Nous insufflons une culture de l'innovation que nos élèves sont appelés à incarner et promouvoir.

Nous favorisons l'épanouissement et le bien-être des individus :

- Nous pratiquons le respect, le dialogue et l'ouverture aux diversités.
- Nous adoptons une attitude positive, proactive et constructive dans nos interactions.
- Nous cultivons un esprit participatif et solidaire dans nos actions.
- Nous contribuons au développement des compétences professionnelles et personnelles de chacun.
- Nous entretenons des relations de confiance avec nos partenaires.

Nous nous inscrivons dans une démarche d'évolution continue :

- Nous nous engageons à faire preuve de responsabilité, de cohérence et d'exemplarité.
- Nous maintenons un regard critique et constructif sur nos pratiques, notre fonctionnement et nos missions, afin d'assurer l'efficience de nos actions.
- Nous adaptons nos formations à l'évolution des besoins de la société.

NOTRE CHARTE SE VEUT ÊTRE UN SOUTIEN À L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES. A LEUR IMAGE, ELLE EST VOUÉE À ÉVOLUER.

Organisation du **CPNV**

SECRÉTARIATS

Pour toute question en lien avec le déroulement de votre formation (absence, retard, demande de congé, démarche administrative, etc.), merci de prendre contact avec le secrétariat de votre école :

Sainte-Croix	Informatique	sc.cpnv@vd.ch	024 557 60 70
	Mécanique		
	Médiamatique		
Yverdon	Médiamatique (dual)	media.cpnv@vd.ch	024 557 72 12
	EPSY	epsy.cpnv@vd.ch	024 557 72 07
	TASS	tass.cpnv@vd.ch	
	EMY/ESY	emy.cpnv@vd.ch	024 557 72 14
	Matu pro	emp.cpnv@vd.ch	024 557 72 12
	EPC Yverdon	epcy.cpnv@vd.ch	
Payerne	EPC Broye	pa.cpnv@vd.ch	026 557 38 50
Lausanne	Logistique	epcr.cpnv@vd.ch	021 316 11 11
Toutes les écoles	ECG	ecg.cpnv@vd.ch	024 557 72 07
	EPS	eps.cpnv@vd.ch	024 557 72 07

DOYEN·NE·S

Sainte-Croix	Informatique	Cindy HARDEGGER	cindy.hardegger@vd.ch
	Médiamatique	Marc DENERVAUD	marc.denervaud@vd.ch
	Polymécanique	Jean-Luc NICOUD	jean-luc.nicoud@vd.ch
Yverdon	EPSY	Bertrand TOUSSAINT	bertrand.toussaint@vd.ch
	AUTO	David PERRITAZ	david.perritaz@vd.ch
	ELON	Christian BENOIT	christian.benoit@vd.ch
	TASS		
	Matu. pro.	Stéphanie BELAICH	stephanie.belaich@vd.ch
	EPC – Yverdon	Hajer GHATTAS	hajer.ghattas@vd.ch
Payerne	EPC – Broye	Sophie CHAVAGNAC	sophie.chavagnac@vd.ch
Lausanne	Logistique	Dominique SIERRO	dominique.sierro@vd.ch
Toutes les écoles	ECG	Joël WIDMER	joel.widmer@vd.ch
	EPS		

DIRECTION

Directrice	Oriane COCHAND	oriane.cochand@vd.ch
Directeur adjoint	Pierre DESCHENAUX	pierre.deschenaux@vd.ch
Administration générale	Renaud DE PURY	renaud.de-pury@vd.ch
Relations & Innovations	Yann SAISON	yann.saison@vd.ch
Secrétariat de direction	Marilyn DENEGA	marilyn.denega@vd.ch

MAÎTRE·SSE DE CLASSE

Dans chaque classe, un·e maître·sse de classe est désigné·e, notamment responsable de:

- Veiller à la bonne marche générale de sa classe.
- Assurer le rôle d'intermédiaire entre les personnes en formation et la Direction.

DÉLÉGUÉ·E·S

Chaque classe désigne un·e délégué·e, qui représente les apprenti·e·s de l'établissement auprès de la Direction et peut lui faire des propositions sur la vie et le fonctionnement de l'établissement. Son rôle est de:

- Représenter la classe.
- Faire circuler l'information entre la classe et les autres organes de l'école.
- Etre le porte-parole de la classe auprès de la Direction.

Association des **ÉLÈVES**

L'Association Générale des Apprenti·e·s et Etudiant·e·s (AGAPE) du CPNV a été créée en novembre 2019. Elle n'a pas de but économique et n'est pas liée à un mouvement politique, ni à une confession. Elle a pour but de permettre aux élèves de s'investir dans la vie du CPNV en informant et consultant ses membres afin de développer des projets culturels, sociaux, pédagogiques et environnementaux.
Les membres du Comité peuvent être contactés à cpnv_agape@eduvaud.ch.

A votre **SERVICE**

ACCUEIL-RÉCEPTION

L'accueil-réception se situe généralement à l'entrée des bâtiments et est à votre service pour tout ce qui concerne :

- Achat de livres et matériel pédagogique
- Premiers secours en cas d'absence du service de santé
- Objets trouvés
- Duplicata de documents officiels
- Carte de légitimation — CHF 10.–
- Bulletin semestriel, attestation de formation ou autre document officiel — CHF 5.–

SUPPORT INFORMATIQUE

Nous sommes là pour vous aider à résoudre la plupart de vos problèmes en relation avec l'informatique pédagogique.

- **www.cpnv.ch/informatique | helpdesk.cpnv@eduvaud.ch**

INTRANET

Ressources utiles : horaires, annuaire de contacts, etc.

- **intranet.cpnv.ch**

MESSAGERIE

Accéder à sa messagerie personnelle, en ligne ou sur son smartphone.

- **outlook.office.com/eduvaud.ch**

RESSOURCES INFORMATIQUES

Quelles sont les ressources informatiques à disposition ? Comment les utiliser ?

- **www.cpnv.ch/informatique**

MÉDIATHÈQUE

Le CPNV met à disposition du personnel et des personnes en formation une médiathèque, sur les sites d'Yverdon-les-Bains, de Payerne et de Sainte-Croix. Il s'agit d'un outil de formation contenant plus de dix mille documents sur différents supports. C'est également un lieu privilégié pour réaliser dans le calme et le respect des autres utilisateurs, des projets et travaux personnels liés aux programmes de formation.

- **www.cpnv.ch/mediatheque | mediatheque.cpnv@eduvaud.ch**

Toute photocopie est soumise à paiement (10 cts la feuille).

e-bibliomedia : Vous pouvez emprunter des livres électronique et des livres audios en toute légalité et gratuitement.

- **cpnv.ebibliomedia.ch**

RESTAURANT

Une formation professionnelle de qualité passe par une alimentation saine et variée. C'est la raison pour laquelle le CPNV propose à l'ensemble du personnel et des personnes en formation, sur son site d'Yverdon-les-Bains, un restaurant tenu par son partenaire Eldora, une société de restauration collective en Suisse romande, servant des repas équilibrés et avantageux.

SPORT AU CPNV

Le sport au CPNV est multiple ! Il varie en fonction de l'école dans laquelle il est donné. L'équipe des maître·sse·s de sport vous propose des activités dynamiques qui vous permettent de découvrir ou d'approfondir une pratique sportive.

Le CPNV participe au championnat des établissements secondaires supérieurs (CHESS) dans différents sports : unihockey, badminton, football, ski.

Philippe DREOSTI | philippe.dreosti@eduvaud.ch

MESURES DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ SUR LA PLACE DE TRAVAIL (MSST)

Préposé à la sécurité : Csaba GYURIGA | csaba.gyuriga@eduvaud.ch

SERVICE DE SANTÉ

Le service de santé est un lieu d'accueil pour les jeunes et leur famille. L'équipe infirmière propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être.

Yverdon	Salle A307 c/d	servicesante.cpnv@avasad.ch
Sainte-Croix	Salle C126	servicesante.cpnvsc@avasad.ch
Payerne	1er étage	servicesante.cpnvpa@avasad.ch
Lausanne	Salle 06	servicesante.cpnvcr@avasad.ch

En cas d'absence, le secrétariat peut vous donner les premiers soins.

RESSOURCES

Services d'aide aux apprenti·e·s

URGENCES

Composer le 0 si vous appelez à partir d'un poste téléphonique interne au CPNV.

CENTRALE DES MÉDECINS DE GARDE
0848 133 133

EHNV
Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
024 424 44 44

CSSC
Centre de soins et de santé communautaire
024 455 11 11

HIB
Hôpital intercantonal de la Broye
026 662 80 11

URGENCES PSYCHIATRIQUES YVERDON-LES-BAINS
Centre Psychiatrique du Nord Vaudois
Avenue des Sports 12B | 1400 Yverdon-les-Bains | 024 424 25 25

POLICE CANTONALE VAUDOISE
024 557 62 21 (ou 0 + 117)

POLICE NORD VAUDOIS
Yverdon-les-Bains | 024 423 66 66

PSYCHOLOGUES

La psychologue est à disposition pour toute demande en lien avec des difficultés scolaires, d'apprentissage, mais aussi relationnelles, affectives ou d'intégration (harcèlement, difficultés dans la famille, deuil, etc.). Elle travaille dans le respect de la confidentialité.

AUMÔNERIE

A disposition en tout temps pour écouter et parler, quelles que soient les convictions des personnes en formation, des questions que peuvent poser la vie, l'avenir, le monde et le sens des choses dans une confidentialité professionnelle.

ENSEIGNANT·E·S SPÉCIALISÉ·E·S

Une équipe d'enseignant·e·s spécialisé·e·s se tient à disposition pour:

- Coordonner la mise en oeuvre du dispositif de l'enseignement spécialisé en garantissant la bonne articulation avec les ressources existantes.
- Dispenser de manière individuelle ou collective des conseils, du soutien, de la guidance aux enseignant·e·s.

MÉDIATEUR·TRICE·S

Mal de vivre, difficultés relationnelles, financières, coaching scolaire, stratégies d'apprentissage. Une structure d'écoute confidentielle et sans jugement.

DÉLÉGUÉ·E·S PSPS

Les délégué·e·s PSPS sont en charge de faire la promotion d'un climat scolaire sain, respectueux et harmonieux dans le but de favoriser les apprentissages.

Ils·elles procèdent à une analyse des besoins du CPNV émanant principalement des élèves, déterminent les priorités et animent une équipe interdisciplinaire à cet effet.

VACANCES

En vertu des dispositions cantonales, les vacances légales de la personne en formation doivent être prises pendant les vacances scolaires.

Rentrée scolaire	**lundi 18 août 2025**
Jeûne fédéral	lundi 22 septembre 2025
Vacances d'automne	du samedi 11 au dimanche 26 octobre 2025
Vacances d'hiver	du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Relâches	du samedi 14 au dimanche 22 février 2026
Vacances de Pâques	du samedi 3 au dimanche 19 avril 2026
Ascension	jeudi 14 et vendredi 15 mai 2026
Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Fin de l'année scolaire	**vendredi 26 juin 2026**
Vacances d'été	du samedi 27 juin au dimanche 16 août 2026

JOURS FÉRIÉS ET vacances scolaires

Les services **EXTERNES**

CONSEILLER·ÈRE·S AUX APPRENTI·E·S

Contact

Difficultés scolaires, relationnelles, sociales ou personnelles (santé, finances, manque de motivation, etc.) pouvant avoir un impact négatif sur votre formation ? Rupture de contrat ? Besoin de conseils/informations ? Votre conseiller·ère aux apprenti·e·s est à votre écoute, en toute confidentialité, afin de vous aider dans la recherche de solutions.

COMMISSAIRES PROFESSIONNEL·LE·S

Contact

Si vous rencontrez des difficultés professionnelles mais que vous ne pouvez pas en parler à votre formateur·trice, vous pouvez demander conseil à votre commissaire professionnel·le. Il·elle est chargé·e de contrôler la formation donnée par les entreprises ainsi que les conditions de travail des apprenti·e·s.

Soutien aux apprenti·e·s en formation duale

ADRESSES UTILES

ORIENTATION PROFESSIONNELLE
Centre OSP Nord
Rue de Neuchâtel 18 | 1400 Yverdon-les-Bains
024 557 73 30

OFFICE CANTONAL DES BOURSES D'ÉTUDES ET D'APPRENTISSAGES
Rue Cité-Devant 14 | 1014 Lausanne
021 316 33 70 | info.bourses@vd.ch

DGEP DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE SURVEILLANCE DE L'APPRENTISSAGE
Rue Saint-Martin 24 | 1014 Lausanne | 021 316 63 04 | www.vd.ch/dgep

RÈGLEMENTS (extraits)

GESTION DES ABSENCES

La présence aux cours est obligatoire. Toute personne en formation est tenue de respecter l'horaire et être en classe au début de chaque leçon.

En cas de retard, la personne s'excuse auprès de l'enseignant·e qui apprécie le motif. Une arrivée tardive de plus de 15 minutes peut être considérée comme une absence à la période. Un cumul de trois arrivées tardives non justifiées sur l'année scolaire mène à une sanction.

Toute absence aux cours est reportée par l'enseignant·e sur le registre d'absences de la classe, elle doit être justifiée à l'aide du formulaire ad hoc. Toute absence injustifiée peut être soumise à sanction.

Toute personne en formation qui, de sa propre initiative, quitte un cours durant la journée doit s'annoncer personnellement au secrétariat.

Pour les cours d'éducation physique, toute personne en formation blessée ou malade, sans certificat médical, se présente à son enseignant·e qui apprécie la situation.

En principe toute personne en formation absente lors d'un travail écrit évalué au moyen d'une note doit le rattraper. Dans cette attente, une note provisoire de 1 est attribuée. A défaut de rattrapage ou en cas d'absence considérée comme injustifiée, cette note devient définitive.

Toute demande de congé prévisible doit être transmise au moins quinze jours à l'avance à l'aide du formulaire ad hoc. L'école se réserve le droit de contacter le formateur en entreprise et/ou le représentant légal avant de prendre une décision.

LES PERSONNES EN FORMATION SONT TENUES D'OBSERVER TOUS LES RÈGLEMENTS ET DIRECTIVES EN VIGUEUR AU SEIN DE L'ÉCOLE.

Règlements

PLAGIAT & IA

Le plagiat est une opération qui consiste à insérer dans un travail personnel ou collectif des formulations, des chapitres entiers, des passages, des phrases, des images, des graphiques, des idées ou analyses originales créés par des tiers ou produits avec un outil d'intelligence artificielle générative, en les faisant passer pour siens.

La recherche et la consultation d'informations sont naturellement légitimes et pertinentes, mais leur utilisation est soumise au respect des dispositions relatives à la législation sur le droit d'auteur.

L'utilisateur d'une IA est seul responsable de l'usage qu'il fait de celle-ci. Il examine le contenu généré de manière critique et renonce à son utilisation en cas d'incertitude. Il fait preuve de transparence et en indique systématiquement l'utilisation dans les sources.

TÉLÉCHARGER LA DIRECTIVE INTERNE

APPAREILS ÉLECTRONIQUES DE LOISIRS

Les téléphones portables et les appareils électroniques de loisirs doivent être éteints et rangés dans les endroits prévus à cet effet pendant les cours, quand ils ne sont pas utilisés pour ceux-ci.
Les ordinateurs portables ou autres appareils électroniques utiles à la formation peuvent être autorisés selon les directives en vigueur.

La recharge d'appareils électroniques sur le réseau électrique de l'établissement est interdite hors utilisation de ceux-ci pour les cours.

TÉLÉCHARGER LA CHARTE INFORMATIQUE

TABAC, ALCOOL ET STUPÉFIANTS

Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble des locaux et bâtiments du CPNV.

La consommation d'alcool est interdite dans toute l'enceinte de l'établissement, ainsi que lors de toute activité placée sous la responsabilité du CPNV.

La personne en formation qui se présente aux cours sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiant sera soumise aux dispositions de la directive interne prévue à cet effet.

TÉLÉCHARGER LA DIRECTIVE INTERNE

Le service de Santé, l'aumônerie, les médiateur·trice·s et la psychologue scolaire sont à disposition pour apporter leur aide et leur soutien à toute personne éprouvant des difficultés liées à la consommation d'alcool, de tabac, de stupéfiants et d'autres comportements de dépendance.

BOISSONS ET NOURRITURE

Seule la consommation d'eau en bouteille est autorisée en classe. Toute autre consommation de boissons ou de nourriture est interdite en dehors des espaces prévus à cet effet.

STATIONNEMENT

Le parcage des voitures peut se faire uniquement aux endroits prévus et seulement sur la voie publique. Il n'y a pas de places de parc pour les personnes en formation à l'intérieur du périmètre du CPNV. Motos et vélos doivent être parqués sous les couverts prévus à cet effet (site d'Yverdon-les-Bains).

RÈGLES de savoir-vivre

CONDUITE ET COMPORTEMENT

Une conduite préjudiciable au bon déroulement des cours professionnels ou un comportement inacceptable de la part d'une personne en formation (atteintes à l'honneur telles que les injures, la diffamation ou la calomnie; indiscipline; devoirs non faits; absence de matériel ou de supports de cours; sommeil en classe; sortie de la classe sans autorisation) sera signalé par écrit au doyen ou à la doyenne concerné·e, qui pourra en avertir l'entreprise formatrice et/ou le·la représentant·e légal·e si la personne est mineure. Les sanctions correspondantes figurent dans les règlements et/ou directives. Elles peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'école.

PROPRETÉ

Chaque personne en formation est responsable de maintenir la propreté du bâtiment et des extérieurs: cendriers extérieurs, récipients pour le tri des déchets et corbeilles à papier se trouvent en nombre suffisant. Les personnes en formation se conforment aux directives émises par les sociétés assurant les transports en commun et respectent la propreté dans les lieux publics.

RESTAURANT

Chaque personne en formation est responsable de débarrasser sa place avant de quitter les lieux et de jeter ses déchets dans les poubelles sélectives à disposition.

SÉCURITÉ

Les personnes en formation ont la responsabilité de connaître et de se conformer à toutes les règles de sécurité édictées par le CPNV :

- Danger d'incendie
- Systèmes d'extinction
- Issues de secours
- Fermeture des locaux
- Utilisation du matériel et des machines
- Premiers secours, etc.

Toute personne fréquentant le CPNV est priée de se conformer aux prescriptions de sécurité affichées dans tous les locaux de l'établissement.

TENUE ET PRÉSENTATION (au CPNV et dans les lieux publics)

La tenue adoptée par les personnes en formation doit être correcte et respecter les directives particulières qui sont édictées par exemple pour des questions de sécurité et d'image. Elle a un caractère professionnel et ne prête pas à offense aux autres personnes.

À SAVOIR encore

ABSENCE D'UN·E ENSEIGNANT·E

En cas d'absence d'un·e enseignant·e de plus de 5 minutes après le début du cours, le·la délégué·e de classe, ou son·sa remplaçant·e, s'informe auprès du secrétariat de son école des dispositions à prendre.

CHANGEMENT D'ADRESSE

La personne en formation communique sa nouvelle adresse personnelle ou professionnelle au secrétariat de son école à l'aide du formulaire ad hoc.

MAJORITÉ CIVILE À 18 ANS

Selon la loi, nous ne sommes pas habilités à transmettre des informations à des tiers. Cette clause s'applique en particulier aux parents d'un·e apprenti·e majeur·e. En conséquence, aucune information ne pourra être transmise aux parents/représentants légaux sans le consentement formel de l'apprenti·e majeur·e. Les cas particuliers restent réservés.

CESSION DU DROIT À L'IMAGE

Par défaut, les personnes en formation cèdent le droit à l'image au CPNV, qui peut utiliser librement des photos portrait. Les personnes qui ne le souhaitent pas en informent le personnel du CPNV à l'aide du formulaire ad hoc. Les photos de personnes en groupe ne sont pas concernées par d'éventuelles restrictions.

VOTRE AVIS EST IMPORTANT, il nous intéresse

Pour cela, vous trouverez le formulaire « Huile dans les rouages » à télécharger à partir de l'Intranet du CPNV.

Nos **ADRESSES**

CPNV YVERDON-LES-BAINS
Rue Roger-de-Guimps 41 - Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 557 72 77 | cpnv@vd.ch

CPNV SAINTE-CROIX
Avenue de la Gare 14
1450 Sainte-Croix
024 557 60 70 | sc.cpnv@vd.ch

CPNV PAYERNE
Rue de Châtelard 5
1530 Payerne
026 557 38 50 | pa.cpnv@vd.ch

CPNV LAUSANNE
Rue César-Roux 2
1005 Lausanne
021 316 11 11 | epcr.cpnv@vd.ch

www.cpnv.ch | cpnv@vd.ch

facebook.com/cpnv.ch
linkedin.com/school/cpnv/
instagram.com/cpnv.ch

TÉLÉCHARGER la brochure en ligne

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

cpnv

Edition juillet 2025

Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)

konsept.ch